

ÉLECTIONS

Jusqu'à début mai pour s'inscrire sur les listes



VOTE. Le 9 juin, les Français pourront élire les représentants de la France au Parlement européen. ILLUSTRATION MARION BOISJOT

Pour pouvoir voter aux élections européennes du 9 juin, il faudra être inscrit sur les listes électorales. Cette inscription peut être réalisée en ligne jusqu'au 1^{er} mai et en mairie jusqu'au 3 mai.

Dans un communiqué publié hier, la préfecture de l'Yonne rappelle que « pour s'inscrire, il suffit de fournir un justificatif d'identité et un justificatif de domicile de moins de trois mois. »

Sont automatiquement inscrits sur les listes les nouveaux électeurs de 18 ans qui ont fait leur recensement citoyen, ainsi

que les personnes devenues françaises après 2018.

« En revanche, si vous avez déménagé, vous devez vous réinscrire auprès de la mairie de votre nouveau domicile ou déclarer votre nouvelle adresse en cas de déménagement dans la même commune », précise la préfecture.

Les ressortissants communautaires qui ont le droit de voter dans leur pays d'origine peuvent aussi s'inscrire en ligne ou en mairie. ■

➔ **Site internet.** Pour s'inscrire : www.elections.interieur.gouv.fr